

Projet Brulard - Boulevard Mitterrand - Acquisition de maisons à Habitat 25

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du futur projet urbain lié d'une part à la réhabilitation de la Cité Brulard et d'autre part au développement du quartier militaire Joffre, la Ville a depuis quelques années mis en oeuvre une concertation avec ses partenaires sur le devenir de ce site.

Le prolongement du Boulevard F. Mitterrand sera la colonne vertébrale de ce futur projet. Cette réalisation permettra d'améliorer l'accès au centre-ville de la Cité Brulard et de la Caserne Joffre.

Dans cet objectif, la Ville, en accord avec Habitat 25, se propose d'acquérir à cet office dans les années à venir les maisons situées à l'aplomb de la Cité Brulard.

Ces maisons seront démolies après acquisition. L'administration des Domaines a évalué à 600 000 F chacune de ces maisons. La première maison est actuellement vide.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le principe de l'acquisition de ces maisons,
- décider l'acquisition immédiate d'une première maison pour la somme de 600 000 F,
- ouvrir par anticipation les crédits nécessaires qui sont inscrits au projet de BP 97 au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1997.